Envoyé en préfecture le 26/11/2026
Reçu en préfecture le 26/11/2026
Publié le
ID : 059-215900598-20261124-2026_62-DE

COMMUNE DE BEAUMONT-EN-CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 24 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11	**Date de convocation : 17 novembre 2026**
Nombres de membres présents : 10	**Date d'affichage : 18 novembre 2026**
Nombre de procurations : 0	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Fabrice BACCOUT, Maire.

Présents : Mr Fabrice BACCOUT, Mme Evelyne VIREMOUNEIX, Mr Pascal VERHAEGUE, Mr Thomas QUENNESON, Mme Manon COTTEAU, Mme Mélanie CAURETTE, Mme Marine WATTIER, Mr Thibault BACCOUT, Mme Emilie SERPILLON, Mr Romain DUPRÉ.

Absents :

Absent excusé : Mr Valentin HERBIN.

Dont absents ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Mme Evelyne VIREMOUNEIX.

DÉLIBÉRATION N° 2026-47 :

OBJET : Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (19 heures hebdomadaires) dans une commune de moins de 1 000 habitants et les regroupements de communes regroupant moins de 1500 habitants en application de l'article L.332-8-3° du Code général de la fonction publique.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial (CST) en date du 12 octobre 2026 relatif à la suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet de 10 heures hebdomadaires ;

Considérant que les besoins du service ont évolué et nécessitent désormais un emploi permanent à temps non complet d'une durée de 19 heures hebdomadaires ;

Considérant que la commune compte moins de 1 000 habitants et qu'en application de l'article L.332-8-3° du Code général de la fonction publique, cet emploi peut être occupé par un fonctionnaire ou, à défaut, par un agent contractuel ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE la création à compter du 1er décembre 2026 d'un emploi permanent d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet **pour une durée de 19 heures hebdomadaires**.

Envoyé en préfecture le 26/11/2026
Reçu en préfecture le 26/11/2026
Publié le
ID : 059-215900598-20261124-2026_62-DE

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le tableau des effectifs sera modifié en fonction de cette création de poste.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

PRIE Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai de bien vouloir viser les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le : 26 novembre 2026

Et publication le : 26 novembre 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Fabrice BACCOUT

MAIRIE DE BEAUMONT
59540

La secrétaire de séance,
Evelyne VIREMOUNEIX